

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan **Exercice clos le 31 décembre 2018** **(Unité : en 1000 DT)**

	Note	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	195 522	194 278
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	515 781	492 669
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 155 435	4 060 301
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	- (*)
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 366 910	1 515 013 (*)
AC6 Valeurs immobilisées	6	70 919	68 833
AC7 Autres actifs	7	104 600	37 263 (*)
TOTAL ACTIF		6 409 167	6 368 357
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	785 000	657 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	113 387	161 800
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 655 248	4 689 210
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	248 267	248 017
PA5 Autres passifs	12	60 811	50 194 (*)
TOTAL PASSIF		5 862 713	5 806 221
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		437 687	431 988
CP5 Résultats reportés		1 449	44
CP6 Résultat de l'exercice		7 318	30 104
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	546 454	562 136
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 409 167	6 368 357

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2018	31.12.2017	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	679 462	514 721
HB02	Crédits documentaires	15	207 179	390 602
HB03	Actifs donnés en garantie	16	728 000	659 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 614 641	1 564 323
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	- Engagements de financement donnés		230 569	209 980
HB05	Engagements sur titres		750	3050
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			231 319	213 030
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	786 434	588 595

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	357 371	273 600
PR2	Commissions (en produits)	20	66 012	59 353
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 595	22 703 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	74 470	83 274 (*)
Total produits d'exploitation bancaire			522 448	438 930
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	263 244	192 193
CH2	Commissions encourues		12 815	10 421
Total charges d'exploitation bancaire			276 059	202 614
PRODUIT NET BANCAIRE			246 389	236 316
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(56 824)	(52 785)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(15 988)	(8 070)
PR7	Autres produits d'exploitation		112	109
CH6	Frais de Personnel	26	(93 579)	(81 525)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(54 092)	(40 205)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(16 349)	(12 996)
RESULTAT D'EXPLOITATION			9 669	40 844
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(1 154)	(9 478)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 067)	(1 142)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			7 448	30 224
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(130)	(120)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			7 318	30 104
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			7 318	30 104
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			30	0,073
			0,301	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		464 296	372 093 (*)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(272 681)	(203 847)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(98 138)	(42 985)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(162 803)	(478 346)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(22 048)	586 868
Titres de placement		-	- (*)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(90 728)	(81 814)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(134 819)	(34 854)
Impôt sur les sociétés		(2 588)	(6 667)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(319 509)	110 448
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 593	60 827 (*)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		127 471	(202 702)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(14 508)	(15 328)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		192 556	(157 203)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		11 340	38 660
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 647)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(6 248)	67 150
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(25 385)	75 163
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(152 338)	28 408
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(221 359)	(249 767)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(373 697)	(221 359)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2018, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2018.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2018. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2018 sur la même proportion en 2017. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 195 522 KDT au 31 décembre 2018 contre 194 278 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 1 244 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	38 223	37 169
Compte courant BCT	157 271	157 084
Compte courant postal	22	20
Traveller's Chèques	6	5
Total	195 522	194 278

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 515 781 KDT au 31 décembre 2018 contre 492 669 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 23 112 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	411 656	167 040
Prêts aux établissements bancaires	45 990	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	21	947
Total créances sur établissements bancaires	457 667	435 427
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	10 586
Prêts aux établissements financiers	44 004	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	904	778
Total créances sur établissements financiers	58 114	57 242
Total	515 781	492 669

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	411 656	-	-	-	411 656
Prêts aux établissements bancaires	28 845	17 145	-	-	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	21	-	-	-	21
Total créances sur établissements bancaires	440 522	17 145	-	-	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	-	-	-	13 206
Prêts aux établissements financiers	44 004	-	-	-	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	904	-	-	-	904
Total créances sur établissements financiers	58 114	-	-	-	58 114

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	411 656	411 656
Prêts aux établissements bancaires	-	-	45 990	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	21	21
Total créances sur établissements bancaires	-	-	457 667	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	-	-	13 206
Prêts aux établissements financiers	15 386	-	28 618	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	475	-	429	904
Total créances sur établissements financiers	29 067	-	29 047	58 114
Total	29 067	-	486 714	515 781
Total	498 636	17 145	-	515 781

Ventilation selon la nature de la relation

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2018 un solde net de 4 155 435 KDT contre 4 060 301 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 95 134 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes ordinaires débiteurs	469 634	506 163

Avances sur placements à terme	13 021	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 241	10 357
Total comptes débiteurs & Autres créances	484 896	541 581
Portefeuille Escompte	392 623	400 653
Crédits à la clientèle non échus	2 965 795	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	286 442	210 360
Produits à recevoir	29 912	28 050
Produits perçus d'avance	(9 168)	(8 727)
Créances impayées	340 986	221 877
Total autres concours à la clientèle	4 006 590	3 763 221
Crédits sur ressources spéciales extérieures	100 598	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	958	804
Total Crédits sur ressources spéciales	101 556	120 084
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 593 042	4 424 886
A déduire couverture :		
Agios réservés	(116 044)	(91 138)
Provisions individuelles	(256 438)	(219 632)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(40 947)	(32 403)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(24 178)	(21 412)
Total Provisions et agios	(437 607)	(364 585)
Total net des créances sur la clientèle	4 155 435	4 060 301

Au 31 décembre 2018, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 390 millions de dinars contre 228 millions de dinars au 31 décembre 2017.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017(*)
Montant brut des créances classées	639 291	554 001
Provision au 31/12/N-1	219 632	171 767
Dotations de l'exercice	54 551	47 890
Reprise de l'exercice	(17 744)	(1 654)
Reclassements N		1 629
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	256 438	219 632
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	40 947	32 403
Total net des créances	341 906	301 966

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Montant brut des créances classées	639 291	554 001
Agios réservés au 31/12/N-1	91 138	66 847
Dotations de l'exercice	34 330	20 450
Reprise de l'exercice	(9 424)	(2 268)
Reclassements N	-	6 109
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	116 044	91 138
Total brut des crédits accordés à la clientèle	523 247	462 863

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	419 034	50 600	469 634
Portefeuille Escompte	391 786	837	392 623
Créances sur la clientèle non échues	2 955 786	110 607	3 066 393
Créances douteuses et litigieuses	-	286 442	286 442
Produits à recevoir	26 365	4 505	30 870
Produits perçus d'avance	(9 168)	-	(9 168)
Créances impayées	154 686	186 300	340 986
Total engagement bilan	3 938 489	639 291	4 577 780
Engagements hors bilan	850 583	5 218	855 801
Total engagement brut	4 789 072	644 509	5 433 581
Agios réservés	(1 361)	(114 683)	(116 044)
Provisions	(24 178)	(297 385)	(321 563)
Total agios réservés et provisions	(25 539)	(412 068)	(437 607)
Total engagement net	4 763 533	232 441	4 995 974

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	469 634	-	-	-	469 634
Avances sur placements à terme	1 598	8 743	2 680	-	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 241	-	-	-	2 241
Total comptes débiteurs & Autres créances	473 473	8 743	2 680	-	484 896
Portefeuille Escompte	322 213	70 410	-	-	392 623
Crédits à la clientèle non échus	777 402	466 435	1 175 132	546 826	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	286 442	-	-	-	286 442
Produits à recevoir	29 912	-	-	-	29 912
Produits perçus d'avance	(9 168)	-	-	-	(9 168)
Créances impayées	340 986	-	-	-	340 986
Total autres concours à la clientèle	1 747 787	536 845	1 175 132	546 826	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	8 257	12 233	49 641	30 467	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	958	-	-	-	958
Total Crédits sur ressources spéciales	9 215	12 233	49 641	30 467	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 230 475	557 821	1 227 453	577 293	4 593 042

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	631	-	469 003	469 634
Avances sur placements à terme	-	-	13 021	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 241	2 241

Total comptes débiteurs & Autres créances	631	-	484 265	484 896
Portefeuille Escompte	6 759	-	385 864	392 623
Crédits à la clientèle non échus	17 863	-	2 947 932	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	-	-	286 442	286 442
Produits à recevoir	465	-	29 447	29 912
Produits perçus d'avance	(85)	-	(9 083)	(9 168)
Créances impayées	3 222	-	337 764	340 986
Total autres concours à la clientèle	28 224	-	3 978 366	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	100 598	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	958	958
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	101 556	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	28 855	-	4 564 187	4 593 042

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 366 910 KDT au 31 décembre 2018, contre 1 515 013 KDT au 31 décembre 2017 soit une diminution de 148 103 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres d'investissement (1)	1 301 626	1 427 991
Parts dans les entreprises liées (2)	33 034	32 728
Titres de participations (3)	49 916	44 632
Créances rattachées	34 828	46 168
Total brut du portefeuille d'investissement	1 419 404	1 551 519
Provisions	(52 494)	(36 506)
Total provisions et plus-value réservées	(52 494)	(36 506)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 366 910	1 515 013

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissement hors FG	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.17	1 085 551	340 440	2 000	47 682	32 728	1 508 401
Montant restant à libérer	-	-	-	(3 050)	-	(3 050)
Créances rattachées	38 084	8 020	64	-	-	46 168
Provisions & Agios réservés 31.12.17	-	(31 485)	-	(3 224)	(1 797)	(36 506)
Total net au 31.12.17	1 123 635	316 975	2 064	41 408	30 931	1 515 013
Acquisition 2018	184 199	25 300	-	3 574	306	213 379
Cession / Remboursements 2018	(327 576)	(8 288)	-	(590)	-	(336 454)

Reclassements 2018	-	-	-	-	-	-
Valeur Brute 31.12.18	942 174	357 452	2 000	50 666	33 034	1 385 326
Montant restant à libérer	-	-	-	(750)	-	(750)
Créances rattachées	30 384	4 390	39	-	15	34 828
Dotation	-	(14 985)		(1 069)	-	(16 054)
Reprise	-	-		45	21	66
Reclassements 2018	-	-	-	-	-	-
Provisions & Agios réservés 31.12.18	-	(46 470)	-	(4 248)	(1 776)	(52 494)
Total net au 31.12.18	972 558	315 372	2 039	45 668	31 273	1 366 910

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Bons de trésor	883 325	1 021 409
Bons de Trésor	843 407	977 942
Décotes	(3 548)	(2 510)
Primes	16 958	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	26 508	33 896
Obligations (1.1)	89 233	102 226
Obligations brutes	85 357	98 038
Créances rattachées	3 876	4 188
Fonds gérés (1.2)	315 372	316 975
Encours brut des fonds gérés	357 452	340 440
Provision sur fonds gérés	(46 470)	(31 485)
Créances rattachées	4 390	8 020
Total net au 31.12.18	1 287 930	1 440 610

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 632	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	600	20 000
ATL 2015/1	1 600	40 000
BH Subordonné 2015	1 600	40 000
BH 2009	1 383	30 000
BTE 2010	860	43 000
BTE 2011	1 000	50 000
BTE 2016	800	10 000
BNA 2011	5 000	50 000

BNA SUB 2017/2	4 500	45 000
CIL SUB/08	200	10 000
UIB SUB 2015	1 200	30 000
UIB 2011	600	20 000
STB SUB 2011	713	50 000
ATL 2011	1 000	50 000
ATL 2017/1	4 000	50 000
ATL SUB 2017	1 000	10 000
STB SUB 2017/1	1 600	20 000
BTL 2017-1	800	10 000
CDC2012	10 000	-
BH 2013/1	1 995	70 000
ATL 2013/2	2 000	50 000
ATL 2014/2	800	40 000
Emprunt National	18 000	300 000
UNIFACTOR 2015	1 200	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	1 200	20 000
ATL 2015/2	1 710	28 500
BH SUB 2016/1 TV	1 200	20 000
BH SUB 2016/1 TF	600	10 000
BH SUB 2017	1 600	20 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	600	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	800	10 000
HL 2017-03	1 000	10 000
ATL 2017-2	2 000	20 000
BH SUB 2018	3 000	30 000
BIAT SUB 2018/1	5 000	50 000
FCC BIAT 2	564	5 500
Total	85 357	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 357 452 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.18
Fonds ATD SICAR	346 949	4 390	351 339	39 683
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145		8 145	6 044
Fonds STB SICAR	180		180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928		928	420
Fonds SENED SICAR	1 250		1 250	143
Total	357 452	4 390	361 842	46 470

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 33 034 KDT au 31 décembre 2018. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2018
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,91%	1 767	48
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	153
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	2 038
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	3 059	13,90%	-	306
SANADET SICAV	90	900	0,10%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,71%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,83%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	94
IRADET 20	70	7 000	96,73%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	9,02%	-	1
IRADETT100	70	7 000	100,00%	-	-
IRADETT CEA	70	7 000	27,74%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,15%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,78%	-	3
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	33 034			1 776	2 829

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participation	50 666	47 682
Provisions sur titres de participation	(4 248)	(3 224)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(750)	(3 050)
Total	45 668	41 408

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions
Titres cotés	1 361			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	48 555			4 248
TUNISIE CLEARING	241	52 400	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-

STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	309
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	122
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	48
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	63
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	88
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	77
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	109
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	622
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 163
FCPR ATID FUND	880	880	15,15%	100
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	455
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	17
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,04%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	-
FCPR "ALTER MED"	3 858	1 500	11,09%	271
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	-
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	25
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	37,04%	18
FCPR TDF 3	5 999	596	36,65%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	48
FCPR AZIMUTS	2 250	3 000	17,37%	-
Academie de Banques et Finances	-	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	38,66%	-
Total	49 916			4 248

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 530	107
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 669	269
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemans 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	18 495	2 301

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	6 948	396
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	17 530	81 101	10 655
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	-	-
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	306	5123	725
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	123 102	5 417
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	41 063	1 772
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	15 720	782
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage-1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	4 078	-273
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	28 277	4 058
IRADET 20	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	485	13
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	529	17
IRADETT100	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	306	19
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	393	37

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	67 404	2 752
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Karama -Les Berges du Lac II- 1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	6 510	269

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2018 à 70 919 KDT contre 68 833 KDT au 31.12.2017.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.17	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.18	Amort / Provision Cumul au 31.12.17	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	VCN au 31.12.18
1) Immobilisation Incorporelles	30 442	8 972	(541)	38 873	(21 088)	(5 051)	358	(25 781)	13 092
Logiciels	29 920	8 947	(541)	38 326	(21 088)	(4 900)	358	(25 630)	12 696
Droit au bail	404	25	-	429	-	(151)	-	(151)	278
Autres immobilisations incorporelles	118	-	-	118	-	-	-	-	118
2) Immobilisations Corporelles	148 754	8 873	(2 275)	155 352	(97 783)	(9 973)	2 245	(105 511)	49 841
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>74 726</u>	<u>1 984</u>	<u>(3)</u>	<u>76 707</u>	<u>(43 667)</u>	<u>(3 598)</u>	<u>-</u>	<u>(47 265)</u>	<u>29 442</u>
Terrains d'exploitation	5 036	117	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 087)	(345)	-	(7 432)	9 861
Aménagements de bâtiments	52 397	1 867	(3)	54 261	(36 580)	(3 253)	-	(39 833)	14 428
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 587</u>	<u>321</u>	<u>-</u>	<u>8 908</u>	<u>(7 218)</u>	<u>(69)</u>	<u>-</u>	<u>(7 287)</u>	<u>1 621</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	321	-	8 872	(7 218)	(69)	-	(7 287)	1 585
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>8 640</u>	<u>415</u>	<u>(83)</u>	<u>8 972</u>	<u>(5 741)</u>	<u>(525)</u>	<u>78</u>	<u>(6 188)</u>	<u>2 784</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>9 901</u>	<u>1 298</u>	<u>(673)</u>	<u>10 526</u>	<u>(7 012)</u>	<u>(1 433)</u>	<u>652</u>	<u>(7 793)</u>	<u>2 733</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>41 839</u>	<u>4 711</u>	<u>(1 516)</u>	<u>45 034</u>	<u>(31 780)</u>	<u>(4 115)</u>	<u>1 515</u>	<u>(34 380)</u>	<u>10 654</u>
Matériels de sécurité	5 044	144	-	5 188	(2 299)	(232)	-	(2 531)	2 657
Autres immobilisations	17	-	-	17	(66)	(1)	-	(67)	(50)
3) Immobilisations encours	8 508	6 702	(7 224)	7 986	-	-	-	-	7 986
Immobilisations corporelles encours	3 580	3 959	(3 071)	4 468	-	-	-	-	4 468
Immobilisations incorporelles encours	4 928	2 743	(4 153)	3 518	-	-	-	-	3 518
Total	187 704	24 547	(10 040)	202 211	(118 871)	(15 024)	2 603	(131 292)	70 919

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 104 600 KDT contre 37 263 KDT au 31.12.2017, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes d'attente	76 114	12 157
Crédits & Avances aux Personnels	25 589	22 234
Impôts Actif	5 996	4 883
Charges à répartir	1 589	1 685
Stocks Imprimés & Fournitures	1 490	1 301
Crédits pris en charge par l'Etat	288	305
Provisions pour risques et charges	(6 466)	(5 302)
Total	104 600	37 263

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 contre un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 soit une diminution de 96 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.18	Résorptions cumulées 2017	Résorption Exercice 2018	Résorptions cumulées 2018	V.Netto 31.12.18
Autres charges à répartir	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589
Total	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 785 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 128 000 KDT par rapport au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	785 000	657 000
Total	785 000	657 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 113 387 KDT contre un solde de 161 800 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	102 851	148 699
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 536	13 101
Total	113 387	161 800

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
<u>Etablissements bancaires</u>	102 851	148 699
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 482	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	34 000	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	61 378	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 991	4 960
<u>Etablissements financiers</u>	10 536	13 101
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 536	13 101
Total	113 387	161 800

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	85 706	17 145	-	-	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 482	-	-	-	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	34 000	-	-	-	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	44 233	17 145	-	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 991	-	-	-	3 991
<u>Etablissements financiers</u>	10 536	-	-	-	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 536	-	-	-	10 536
Total	96 242	17 145	-	-	113 387

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	98 860	98 860
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	10 536	10 536
Total	-	-	109 396	109 396

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 655 248 KDT au 31 décembre 2018 KDT contre 4 689 210 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dépôts à vue	1 544 504	1 608 011
Dépôts à Terme	1 782 709	1 791 734
Comptes d'épargne	1 082 519	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	238 151	281 648
Dettes rattachées	7 365	14 842
Total	4 655 248	4 689 210

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 544 504	-	-	-	1 544 504
Dépôts à Terme	1 244 529	464 722	73 458	-	1 782 709
Comptes d'épargne	1 082 519	-	-	-	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	238 151	-	-	-	238 151
Dettes rattachées	7 365	-	-	-	7 365
Total	4 117 068	464 722	73 458	-	4 655 248

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	22 853	-	1 521 651	1 544 504
Dépôts à Terme	7 500	-	1 775 209	1 782 709
Comptes d'épargne	-	-	1 082 519	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	2 200	-	235 951	238 151
Dettes rattachées	-	-	7 365	7 365
Total	32 553	-	4 622 695	4 655 248

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 248 267 KDT au 31 décembre 2018 KDT contre 248 017 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 250 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts matérialisés	92 025	84 546
Emprunts Obligataires	25 406	27 488
Emprunts subordonnés	61 229	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 390	1 773
Ressources spéciales	156 242	163 471
Ressources extérieures	153 107	159 528
Ressources extérieures en dinars	78 998	93 193
Ressources extérieures en devises	74 109	66 335
Ressources budgétaires	2 084	1 912
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 051	2 031
Total	248 267	248 017

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Ressources extérieures en dinars	78 998	93 193
Ligne BIRD	8 820	9 549
Ligne Italienne	4 153	9 110
Ligne allemande "FOCRED"	0	13
Ligne Espagnole	5 747	6 005
Ligne Française	5 599	1 790
Ligne FADES	7 325	7 473
Ligne KFW	42 304	52 880
Ligne AFD	5 050	6 373
Ressources extérieures en devises	74 109	66 335
Ligne BEI	74 109	66 335
Ressources budgétaires	2 084	1 912
Total	155 191	161 440

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	5 474	7 477	41 491	37 583	92 025
Emprunts Obligataires	-	2 081	8 325	15 000	25 406
Emprunts subordonnés	84	5 396	33 166	22 583	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 390	-	-	-	5 390
Ressources spéciales	3 314	20 724	77 909	54 295	156 242
Ressources extérieures	179	20 724	77 909	54 295	153 107
Ressources extérieures en dinars	179	10 757	47 702	20 360	78 998
Ressources extérieures en devises	-	9 967	30 207	33 935	74 109
Ressources budgétaires	2 084	=	=	=	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 051	=	=	=	1 051
Total	8 788	28 201	119 400	91 878	248 267

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	17 753	-	74 272	92 025
Emprunts Obligataires	3 640	-	21 766	25 406
Emprunts subordonnés	13 018	-	48 211	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 095	-	4 295	5 390
Ressources spéciales	-	-	156 242	156 242
Ressources extérieures	-	-	153 107	153 107
Ressources extérieures en dinars	-	-	78 998	78 998
Ressources extérieures en devises	-	-	74 109	74 109
Ressources budgétaires	-	-	2 084	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	1 051	1 051
Total	17 753	-	230 514	248 267

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 60 811 KDT au 31 décembre 2018 contre 50 194 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 10 617 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Frais liés au Personnel	29 553	24 300
Divers frais à payer	12 005	12 348
Impôts Passifs	18 271	10 915
Provisions pour risques et charges	7 247	4 407
Comptes D'attente	(6 265)	(1 776)
Total	60 811	50 194

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2018 ont atteint 546 454 KDT fin 2018 contre 562 136 KDT fin 2017 soit une diminution de 15 682 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale déévaluation	Réserve pour Réinvestionnés disponible	Réserve pour Réinvestionnés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(4 600)					4 600	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2017											
Réserve pour réinvestissement						10 299				(10 299)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									1 405	(1 405)	-
Solde au 31.12.2017 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	-	539 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2018										7 318	7 318
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	7 318	546 454

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2018 à 251 869 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	118 990
Autres Réserves :	3 975

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 679 462 KDT au 31 décembre 2018 contre 514 721 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
en faveur des banques	261 409	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	418 053	282 359
Total	679 462	514 721

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	261 409	261 409
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	418 053	418 053
Total	-	-	679 462	679 462

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 207 179 KDT au 31 décembre 2018 à 390 602 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Crédits documentaires Import	138 201	187 889
Crédits documentaires Export	68 978	202 713
Total	207 179	390 602

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	138 201	138 201
Crédits documentaires Export	-	-	68 978	68 978
Total	-	-	207 179	207 179

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Effets refinançables données en garantie	390 000	228 000
BTA données en garantie	320 000	407 000
Emprunt national donné en garantie	18 000	24 000
Total	728 000	659 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 231 319 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de financement donnés	230 569	209 980
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	230 569	209 980
Engagements sur Titres	750	3 050
Participations non libérées	750	3 050
Titres à recevoir	-	-
Total	231 319	213 030

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprise s liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	230 569	230 569
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	230 569	230 569
Engagements sur Titres	=	=	750	750
Participations non libérées	-	-	750	750
Titres à recevoir	-	-	-	-
Total	-	-	231 319	231 319

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2018 à 786 434 KDT contre 588 595 KDT au 31 décembre 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Garanties reçues de l'Etat	1 143	1 302
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	267 369	131 510
Garanties reçues de la clientèle	517 922	455 783
Total	786 434	588 595

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2018 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	846	61 721	113 837	118 440
1	163	24 271	42 341	193 063
2	34	137	38	29 565
3	43	1 612	39	30 986
4	57	3 447	17 153	73 859
5	-	2 771	2	72 009
Total général	1 143	93 959	173 410	517 922

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (2 733) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues au comptant à livrer	(13 348)	(77 784)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 615	14 194
Total	(2 733)	(63 590)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (234 793) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues à terme à livrer	(280 816)	(553 295)
Devises achetées à terme à recevoir	46 023	176 166
Total	(234 793)	(377 129)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	10 389	8 612
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 950	3 149
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 439	5 463
Opérations avec la clientèle	346 982	264 988
Intérêts sur crédit CT & MLT	291 204	217 998
Intérêts sur comptes courants débiteurs	55 778	46 990
Total	357 371	273 600

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 66 012 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 59 353 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Commissions sur comptes et moyens de paiement	42 488	34 156
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 158	9 220
Récupérations et autres commissions	10 912	12 038
Commissions sur opérations internationales	4 454	3 939
Total	66 012	59 353

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 595 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 22 703 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Gain net sur titres de placement	1 325	-
Gain net sur opérations de change	23 270	22 703
Total	24 595	22 703

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	1 325	-
Total Gain net sur titres de placement	1 325	-

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Profit/ Perte sur opérations de change	5 272	3 263
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(143 389)	(69 273)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	161 387	88 713
Total Gain net sur opérations de change	23 270	22 703

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 74 470 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 83 274 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	71 201	79 388
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	440	1 471
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 829	2 415
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	269
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	(269)
Total	74 470	83 274

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	57 416	61 805
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	6 651	10 998
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	75	101
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 925	6 419
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	134	65
Total	71 201	79 388

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Produits sur bons de trésor	53 573	55 851
Décote sur bons de trésor	(1 038)	(686)
Prime sur bons de trésor	4 881	6 640
Total	57 416	61 805

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 263 244 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 192 193 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts encourus et charges assimilées	263 184	192 157
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	88 835	61 570
Opérations avec la clientèle	161 786	123 389
Emprunts et ressources spéciales	12 563	7 198
Autres intérêts et charges	60	36
Total	263 244	192 193

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotations aux provisions sur créances douteuses	54 551	47 890
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 766	545
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	14 443	7 133
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	4 364	7 390
Frais de recouvrement	455	877
Total dotations	76 579	63 835
Pertes sur créances	4 249	82
Total dotations & pertes et radiations sur créances	80 828	63 917
Reprises de provisions sur créances douteuses	(17 744)	(1 654)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(5 900)	(833)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	(45)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(360)	(8 600)
Total Reprises	(24 004)	(11 132)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(24 004)	(11 132)
Total	56 824	52 785

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 8 070 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	16 054	8 944
Plus-value sur cession de titres de participations	-	210
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(66)	(1 084)
Total	15 988	8 070

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 93 579 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 81 525 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 12 054 KDT.

Désignation	2018	2017
Rémunération du personnel	73 155	63 582
Charges sociales	17 058	14 998
Autres charges liées au personnel	3 366	2 945
Total	93 579	81 525

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 54 092 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 40 205 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 13 887 KDT.

Désignation	2018	2017
Frais d'exploitation non bancaires	16 423	15 010
Autres charges d'exploitation	37 669	25 195
Total	54 092	40 205

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

Désignation	2018	2017
Plus-values sur cession des immobilisations	(891)	(184)
Autres résultats exceptionnels	2 045	9 662
Total	1 154	9 478

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Contribution conjoncturelle	130	120
Total	130	120

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 0,073 dinars contre 0,301 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Désignation	2018	2017
Résultat net en KDT	7 318	30 104
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,073	0,301
Résultat dilué par action (en DT)	0,073	0,301

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de (373 697) KDT contre un solde de (221 358) KDT au 31 décembre 2017 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	198 054	195 735
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	397 638	148 384
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(969 388)	(565 477)
Total	(373 697)	(221 359)

IV. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité :

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit:

▪ **Retraitements du bilan :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
AC4 Portefeuille-titres commercial	1 021 409	(1 021 409)	- (*)
AC5 Portefeuille-titres investissement	493 604	1 021 409	1 515 013 (*)
AC7 Autres actifs	42 565	(5 302)	37 263 (**)
PA5 Autres passifs	55 496	(5 302)	50 194 (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Portefeuille –titres commercial » pour 1 021 409 KDT vers la rubrique « Portefeuille-titres investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

(**) Le retraitement correspond au reclassement des provisions pour risques des postes d'actifs figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Autres passifs » pour 5 302 KDT vers la rubrique « Autres actifs ».

▪ **Retraitements de l'Etat de résultat :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière	84 507	(61 804)	22 703 (*)
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	21 470	61 804	83 274 (*)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des revenus et intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière » pour 61 804 KDT vers la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

▪ **Retraitements de l'Etat de flux de trésorerie :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	414 471	(42 378)	372 093 (*)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	18 449	42 378	60 827 (*)
Titres de placement	(166 472)	166 472	- (**)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	(36 230)	(166 472)	(202 702) (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) » pour 42 378 KDT vers la rubrique « Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement ».

(**) Le retraitement correspond à l'effet du reclassement des bons de trésors assimilables et leurs revenus (hors intérêts) figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Titres de placement » pour 166 472 KDT vers la rubrique « Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement ».

V. **AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Note 32. Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2018, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 1 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 350 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2019 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 33. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agréée des dirigeants (en KDT).

	Direction générale		Directeur général adjoint		Membres du conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	2 129	126	377	34	344	-
Dont émoluments et salaires	1 679	126	294	34	-	-
Dont charges sociales	388	-	69	-	-	-
Dont avantages en nature	31	-	14	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	31	-	-	-	344	-
Avantages postérieures à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	2 129	126	377	34	344	-

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.

Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 219 270 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2018			Engagement 31.12.2017		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	119 870	6 396	126 266	85 488	5 185	90 673
Groupe BEN SEDRINE	5 814	10	5 824	4 932	10	4 942
Groupe ABBES	33 787	20 478	54 265	14 048	27 313	41 361
Groupe RIDHA ZERZERI	32 713	202	32 914	21 286	1 379	22 665
Total	192 184	27 086	219 270	125 754	33 887	159 641

- L'encours total au 31.12.2018 des engagements (Bilan et Hors Bilan) du Directeur Général Adjoint s'élève à 95 KDT.
- L'encours total au 31 décembre 2018 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 61 553 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2018	31.12.2017(*)
UNIFACTOR	13 206	10 572
CODIS	11 772	7 920
Arab Tunisian Lease	15 861	6 401
ATD SICAR	528	774
SARI	20 186	16 715
Total	61 553	42 382

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2018 sur les entreprises liées s'élève à 15 310KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2018	31.12.2017
UNIFACTOR	1 200	2 200
Arab Tunisian Lease	14 110	17 280
Total	15 310	19 480

- L'encours au 31 décembre 2018 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2018	31.12.2017
Prêts et comptes courants	16 779	95 879
Emprunts et comptes courants	(389)	(993)

- L'ATB a conclu en 2018 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant global de 25 300 KDT portant l'encours des fonds gérés par ATD SICAR de 329 937 KDT à 346 949 KDT au 31.12.2018.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice;
- Une commission de performance de 10% des plus-values et des produits des placements encaissés par le fonds net des charges et des moins-values réalisées et versés à l'ATB

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,91% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des

décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,10% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 96,73% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 9,02% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 100% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 27,74% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,15% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le

portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 1,78% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP MOUASSASET, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,83% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,71% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV , d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2018, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 546.454 KDT, un bénéfice net de 7.318 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 373.697 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers "Evaluation des engagements et des provisions y afférentes", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2018, à 4.593.042KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 116.044 KDT et à 321.563 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 357.452KDT, pour une provision de 46.470 KDT, soit un montant net de 310.982KDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 357.452KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2018 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication

ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11Avril 2019

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et
Conseil Membre de CPA
Associates International**

Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etablien application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65
relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et
l'article 475 du code des sociétés commerciales

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2018

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'ATB a souscrit en date de 02 Mars 2018 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 152 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux nouvelles conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR » en date de 23 Mars 2018, en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque dont les montants s'élèvent respectivement à 3 300 KDT et 22 000 KDT.

En se référant à ces deux conventions, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice. En outre, la société « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2018 à 1 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 153 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2018, à 346 949 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2018). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2018 s'élève à 5 127 KDT TTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2018 à 14 110 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 340 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	96,73%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	9,02%	
FCP IRADETT 100	100%	
FCP IRADETT CEA	27,74%	
FCP SALAMETT CAP	0,15%	
FCP SALAMETT PLUS	1,78%	
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	87,91%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement calculée sur la base d'un taux égal à 0,2% du volume net quotidien des transactions.
SANADETT SICAV	0,10%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement calculée sur la base d'un taux égal à 0,2% du volume net quotidien des transactions.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,71%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,83%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.

- Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	2 129	126	377	34	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	2 129	126	377	34	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11Avril 2019

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et
Conseil Membre de CPA
Associates International**

Chiheb GHANMI